



# Conseil Municipal

## Extrait du Registre des Délibérations

### Réunion du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA COURONNE se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. DAURÉ Jean-François, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, le 13 juin 2017.

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de procurations de vote :	06

#### PRESENTS

M. DAURÉ Jean-François, Maire  
M. BONNET Jacky, Mme AVRIL Annie, M. GOURDON Jean-François, Melle SEMANE Zahra, M. TEXIER Philippe, Mme FOURRIER Maud et Mme CHEVALEYRE Chantal, Adjoint  
Mme CLERAC Marcelle, Mme DUMAINE Francine, M. AUBINEAU Joseph, Mme BILLAUD Marie-Christine, M. O'BYRNE Jean-Pierre, M. BELLEFAYE Jacques, Mme ROUSSEL Christine, M. DEPLANQUE Pierre, Mme THOMAS Dolorès, Conseillers municipaux.

#### EXCUSES - ABSENTS

Mme HOURY Marylin, M. PENELLE François  
M. DORE Jean-Jacques, M. BLONDEL Eric, M. COURTAUD Frédéric, M. BESSON Luc

#### PROCURATIONS DE VOTE

M. LAMBERT Christian à Mme CHEVALEYRE Chantal  
Mme RIVOISY Martine à Mme AVRIL Annie  
M. GUITARD Daniel à M. BELLEFAYE Jacques  
M. BOUAZZA Laïd à Mme CLERAC Marcelle  
Mme PICHON Delphine à M. DAURE Jean-François  
Mme LOBIT Christelle à M. AUBINEAU Joseph

#### SECRETAIRE DE SEANCE

Mme DUMAINE Francine



**ADHESION AU VOLET NUMERIQUE DE L'AGENCE TECHNIQUE  
DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE (ATD 16)  
DELIBERATION N°2017/06 – 074**



**ADHESION AU VOLET NUMERIQUE DE L'AGENCE TECHNIQUE  
DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE (ATD 16)  
DELIBERATION N°2017/06 – 074**

---

Suite à l'initiative du SDITEC portant sur la mutualisation de l'ingénierie territoriale en Charente, l'ATD16 et le SDITEC envisagent un éventuel rapprochement afin de garantir la meilleure offre de services possibles aux communes et EPCI de Charente.

A ce titre, l'ATD16 a été retenue comme structure porteuse de cette nouvelle entité d'ingénierie unifiée. Pour ce faire, les statuts de l'ATD16 devraient faire l'objet d'une adaptation, lors d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire, afin d'intégrer un volet numérique et informatique correspondant strictement aux missions rendues actuellement par le SDITEC.

L'adhésion à ce nouveau bouquet de services est totalement indépendante de l'adhésion aux missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et d'Assistance Juridique de l'ATD16. Le SDITEC ferait quant à lui l'objet d'une dissolution.

Outre son volet numérique et informatique, l'ATD16 reprendrait également l'ensemble des biens, personnels et contrats du SDITEC. Les conditions techniques, financières et humaines du service proposé aux adhérents (montant de la cotisation etc...) seraient, par conséquent, inchangées.

Dans ce contexte et afin de s'assurer de la légitimité et de la faisabilité de cette démarche, il convient que les différentes collectivités actuellement adhérentes au SDITEC ou bénéficiant de prestations de service sous convention, adhèrent à l'ATD16 au titre de ses futures missions d'assistance numérique et informatique sous réserve de l'occurrence des différents faits évoqués précédemment.

Cet engagement ne sera rendu effectif qu'au terme de la levée des réserves évoquées dans le délibéré ci-après.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (0 vote contre, 0 abstention), le Conseil Municipal décide :**

**D'ADHERER** à l'ATD16, l'agence technique de la Charente pour son assistance numérique et informatique sous réserves :

- de la création de ce volet au titre des missions proposées par l'ATD16
- de la dissolution effective du SDITEC, de sa liquidation et du transfert de l'ensemble de ses biens, personnels et contrats au sein de l'ATD16
- du maintien pour 2018, par l'ATD16, du barème de cotisations, et des tarifs des prestations de service proposés en 2017 par le SDITEC à ses adhérents.

**DE DESIGNER** Jean-Pierre O'BYRNE, comme son représentant titulaire à l'Agence.

Envoyé en préfecture le 28/06/2017

Reçu en préfecture le 28/06/2017

Affiché le **29/06/17**



ID : 016-211601133-20170620-2017\_06\_074-DE

*Remarque : Pour les collectivités déjà adhérentes à l'ATD16 pour ses missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et d'Assistance Juridique, un seul représentant titulaire représentera la commune au titre des missions d'AMO, d'assistance juridique et d'assistance informatique et numérique).*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En Mairie, le 23 juin 2017  
Le Maire,

**Jean-François DAURÉ**

